

Partir en colo pour grandir et mieux apprendre (PCGMA)

JPA Rhône et
Métropole
de Lyon

PARTENARIAT :

- Métropole de Lyon ; plusieurs cités éducatives et Programmes de réussite éducative (PRE)
- AROEVEN, EEDF, FOL, PEP

OBJECTIFS DE L'ACTION et ENJEUX :

- Favoriser la réussite éducative et scolaire
- Faire vivre la complémentarité éducative en s'appuyant sur les effets éducatifs des colonies de vacances
- Amener le coût du séjour à un niveau très symbolique pour permettre aux familles et aux partenaires de ne raisonner qu'en terme éducatif
- Favoriser l'égalité participation des filles et des garçons
- Accompagner les familles et favoriser leur implication dans le projet
- Favoriser la mixité sociale

PUBLIC VISE :

- Jeunes de 4 à 17 ans des cités éducatives et PRE dont les personnels éducatifs et sociaux concernés considèrent qu'une colo leur serait particulièrement bénéfique

DESSCRIPTIF :

- Le dispositif est conçu comme un parcours et non comme un guichet. Il a été élaboré en coordination avec l'Éducation nationale. Il est antérieur aux colos apprenantes.
- Il permet aux professionnel·les éducatifs et sociaux des cités éducatives et des PRE concernés d'inscrire les jeunes qu'ils identifient selon leurs propres critères dans un séjour en colonie de vacances laïque. Il est porté par la JPA et les séjours sont mis en œuvre par l'AROEVEN, les EEDF, la FOL ou les PEP.
- Les familles et les partenaires sont associés à la préparation. Au retour, un bilan est proposé à toutes les parties prenantes.
- Pour rendre symbolique le reste à charge des familles, les financements d'État (colos apprenantes, pass colo, CAF lorsque disponibles), locaux (Métropole, cités éducatives ou PRE) mais aussi les aides de la JPA sont mobilisés en tant que de besoin.

SUITES EVENTUELLES :

- Certains partenaires ont souhaité disposer d'un retour sur le vécu de l'enfant pendant le séjour. Une fiche navette a donc été co-conçue entre les partenaires, la JPA et les organisateurs.
- Elle permet aux familles et aux partenaires les accompagnant de porter les besoins de l'enfant à la connaissance des équipes d'encadrement, puis, après le séjour, d'être informés (dans les limites des professionnalités de chacun-e) des évolutions de l'enfant pendant le séjour sur les points évoqués.

PERSONNES A CONTACTER

- Jeunesse au Plein Air Rhône et Métropole de Lyon : jpa69@wanadoo.fr